

Image not found or type unknown



Entrave au déménagement

Par **Ried**, le **12/06/2021** à **14:41**

L'agence qui s'occupe du logement de ma fille refuse de lui prêter le bip d'ouverture du portail pour déménager.

Le dialogue n'est pas possible. Que faire? Le déménagement est prévu le 19 juin.

Je précise que tout est payé régulièrement.

Par **Ried**, le **12/06/2021** à **14:42**

Merci de votre réponse. Cordialement

Par **marouil**, le **13/06/2021** à **20:12**

Bonjour

regardez le bail a propos de l acces. Faites une demande en recommande. Demontez le portail proprement et remontez le ensuite , aux frais de l agence. Retardez votre demenagement jusqu a ce que l agence ou le propriétaire vous satisfassent. Appelez le defenseur des droits.

Par **youris**, le **13/06/2021** à **20:38**

marouil,

pour démonter un portail, l'entreprise va envoyer la facture à celui qui a demandé le démontage, c'est à dire Ried.

lorsque le locataire a donné congé à son bailleur, le locataire doit partir à la date prévue dans le congé.

Par **miyako**, le **13/06/2021** à **20:40**

Bonsoir,

L'agence n'a aucun droit d' empêcher votre fille d'aller et venir chez elle, car jusqu'au dernier jour du bail ,elle est chez elle. Si elle "ratte" son déménagement ,c'est l'agence qui devra en subir les conséquences financières .Essayez de joindre le propriétaire directement en lui expliquant ce qui se passe. Comme c'est urgent ,il vaut mieux aller directement voir l'agence pour s'expliquer

Cordialement